

Conférence générale

GC(68)/20
15 septembre 2024

Distribution générale
Français
Original : anglais

Soixante-huitième session ordinaire

Communication reçue de la mission permanente de la République du Kazakhstan concernant le document GC(68)/1/Add.3 daté du 14 août 2024

Le 14 septembre 2024, le Secrétariat a reçu une note verbale dans laquelle, en référence au document GC(68)/1/Add.3 du 14 août 2024, la mission permanente de la République du Kazakhstan demandait au Bureau d'envisager la possibilité d'examiner la question intitulée « Rétablissement de l'égalité souveraine des États Membres au sein de l'AIEA » à la séance plénière de la 68^e session ordinaire de la Conférence générale de l'AIEA, sans examen préalable de la Commission plénière.

MISSION PERMANENTE DE LA RÉPUBLIQUE DU KAZAKHSTAN
AUPRÈS DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES À VIENNE

30-35/251-2024

La mission permanente de la République du Kazakhstan auprès des organisations internationales à Vienne présente ses compliments à l'Agence internationale de l'énergie atomique et, se référant au document GC(68)/1/ Add.3 du 14 août 2024, a l'honneur de demander au Bureau de bien vouloir envisager la possibilité d'examiner la question intitulée « Rétablissement de l'égalité souveraine des États Membres au sein de l'AIEA » à la séance plénière de la 68^e session de la Conférence générale de l'AIEA sans examen préalable de la Commission plénière.

La mission permanente saisit cette occasion pour renouveler à l'AIEA ses compliments ainsi que l'assurance de sa très haute considération.

[Sceau]

13 septembre 2024